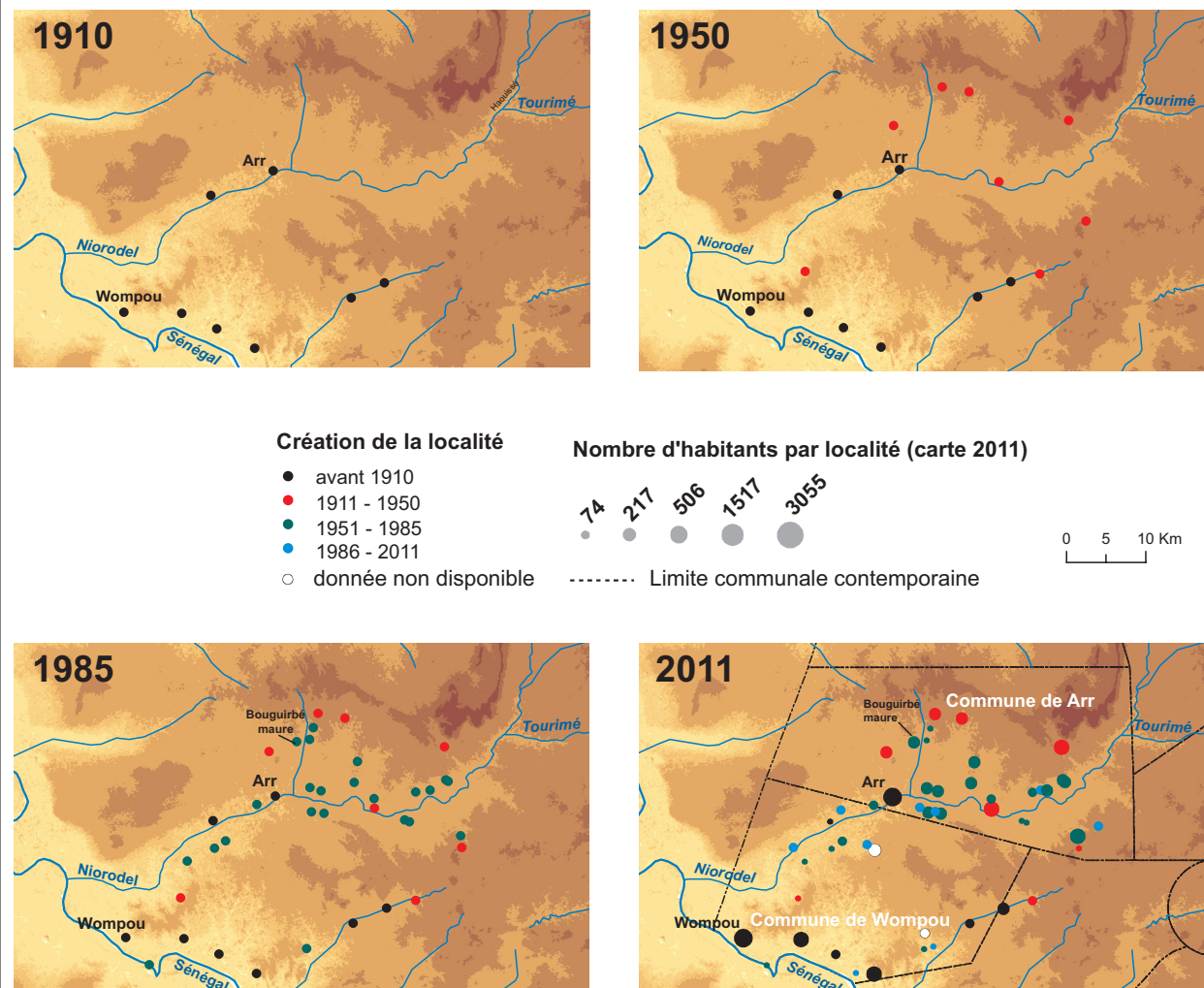


Dynamique du peuplement et droits fonciers : l'exemple du village de Arr et de Bouguirbé Maure (Guidimakha)

Carte 34

Exemple d'évolution administrative



Sources :
NB. Seules les localités appartenant aujourd'hui aux communes de Arr et de Wompou sont ici représentées
Source pour population : ONS, 2000

Le village de Arr, situé à l'est du Guidimakha dans la commune éponyme, s'est établi en 1901 en bordure de l'oued Niorodel. L'oligarchie villageoise de l'époque s'est progressivement constituée un capital foncier, grâce au travail d'une main-d'œuvre servile abondante mobilisée pour défricher les bas-fonds et cultiver la terre. L'emprise foncière du village s'étendait alors sur un rayon de plusieurs kilomètres.

En 1950, 3 nouvelles localités étaient constituées dans la zone d'influence du village. En 1985, près de 10 autres localités s'étaient établies, dont le village de Bouguirbé Maure, fondé en 1973 par des esclaves affranchis.

Ces derniers ont pu s'établir avec l'accord des autorités de Arr sur un petit affluent de l'oued Niorodel, à la marge des terres fertiles. Cette installation n'a pas donné lieu à contrepartie matérielle. On peut toutefois noter que les habitants de Arr font régulièrement appel à ceux de Bouguirbé Maure lors des pointes de travaux agricoles (sarclages, récolte). Un service intéressant pour un village dont plus du tiers de la population active masculine a émigré durablement.

Quarante ans après la création de Bouguirbé, si les habitants du village se disent « maîtres des terres » qu'ils cultivent, le point de vue des autorités de Arr diffère sensiblement. Dans le cadre de la réalisation de diguettes filtrantes à Bouguirbé en 2009, ces dernières ont en effet notifié à l'équipe de techniciens en charge des études qu'elles se réservaient le droit de récupérer les terres aménagées si elles le jugeaient nécessaire. En réponse, les habitants de Bouguirbé ont évoqué l'existence d'un titre foncier colonial stipulant que l'emprise foncière de leur tribu d'origine englobe le terroir de Bouguirbé Maure.

Cet exemple illustre la situation vécue par de nombreux descendants d'esclaves issus des tribus nomades. Alors qu'ils cherchent à s'émanciper de leur tutelle, ils sont contraints, dans certains contextes, à mettre en avant leurs origines. Ils ne disposent souvent que de droits précaires sur les terres qu'ils exploitent et évoluent sous le coup d'une double dépendance.

Sources : GRDR et Ruff (1991)